



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 avril 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : MH. BALLEE/P. BENOIT ; N. PERROT/M. COLLETTE ; C. LOMBARD/G. BRUCHON ; D. DUMONT/D. GUILLEUX.

Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif principal 2023 et sur les comptes administratifs des différents budgets annexes. Ces comptes sont présentés selon les instructions M14 (budget principal) et M4 (budgets annexes).

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Trésorier municipal. Il constate les flux en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement. Il est en cela identique au compte administratif édité par l'ordonnateur. Le compte de gestion comprend également une synthèse des écritures non budgétaires comme les comptes de tiers (fournisseurs et débiteurs, comptes de TVA, comptes de rattachement...) et les comptes financiers (dont le compte bancaire de la Ville au Trésor Public). Il intègre également les éléments bilanciels concernant les comptes d'immobilisations et les comptes de dotations.

Le Trésorier municipal a communiqué les comptes de gestion 2023 relatifs à ces budgets.

Le total des opérations effectuées en 2023 est conforme à celui des comptes administratifs concernés.

En conséquence, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal et des 5 budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 2

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
09/04/2024

